



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 1825

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle sur le fait que le Gouvernement s'est engagé à promouvoir une politique active en matière d'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Pour cela, de nombreuses réformes de fond sont encore indispensables dans divers domaines. Toutefois, des mesures à dimension symbolique forte sont parfois tout aussi importantes pour accélérer l'évolution des mentalités. Ainsi, les pouvoirs publics ont décidé qu'Alexandre Dumas entrerait au Panthéon en octobre 2002. Il sera le 73e « grand homme » dont la dépouille sera accueillie en ce haut lieu de la mémoire nationale. Parmi les 73 intéressés, on ne comptera hélas que deux femmes, Marie Curie et Sophie Berthelot, cette dernière n'étant d'ailleurs pas au Panthéon à titre personnel mais au motif qu'on n'avait pas voulu la séparer de son mari, le grand chimiste Marcellin Berthelot. Ce déséquilibre flagrant est d'autant moins acceptable que certaines femmes ont marqué l'histoire du pays par leur forte personnalité. Plusieurs d'entre elles ont notamment des titres éminents qui mériteraient au moins d'être examinés dans une logique d'entrée au Panthéon. Il s'agit en priorité d'Olympe de Gouges qui fut l'une des premières féministes. Participant à la Révolution et proposant l'émancipation des femmes par une Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (1791), elle fut guillotinée en 1793. Dans la même logique, on peut citer la mathématicienne Sophie Germain, Louise Michel, figure légendaire du Mouvement ouvrier et de la Commune de Paris et Simone Weil, grande philosophe de la première moitié du XXe siècle. En fonction de ce qui précède, elle souhaiterait donc qu'elle lui indique si elle ne pense pas qu'à l'occasion des manifestations pour l'entrée d'Alexandre Dumas au Panthéon, une réflexion devrait être engagée afin d'associer ultérieurement les femmes, sus-évoquées ou éventuellement d'autres dont les mérites éminents seraient également reconnus.

Texte de la réponse

Mme Nicole Ameline est sensible à la question de l'honorable parlementaire, qui fait écho à celle récemment posée au Sénat par M. Jean-Louis Masson, relative au déséquilibre entre le nombre d'hommes et de femmes reposant au Panthéon. Si seules deux femmes figurent actuellement dans ce haut lieu de la mémoire nationale qu'est le Panthéon, nombreuses sont celles qui devraient y avoir leur place, au même titre que les personnalités masculines qui y reposent déjà. Bien des femmes ont, en effet, oeuvré au service de notre idéal républicain et marqué de leur empreinte l'histoire de la France. Notre pays se doit de leur manifester sa reconnaissance. Des actions à dimension symbolique forte sont déterminantes pour accélérer l'évolution des mentalités. Un premier pas en ce sens a été fait lors de la Journée internationale des femmes du 8 mars 2002. Une exposition intitulée « Aux grandes femmes, la patrie reconnaissante », à laquelle le service des droits des femmes et de l'égalité a collaboré, a été l'occasion de rendre hommage à 33 femmes qui, grandes par leur oeuvre ou leur action civique, méritent reconnaissance et consécration publiques. Symboliquement, leurs portraits ont été exposés sur la façade du monument du 7 au 17 mars 2002. Mais cet effort de mémoire ne peut être que le préambule d'une plus vaste reconquête. Car, si l'on a pu apprécier, à cette occasion, le bien-fondé d'une telle démarche et la réceptivité de l'opinion publique, le chemin pourrait être long encore vers la parité, sans une volonté forte et des actes qui marquent les esprits. Sous la Ve République, la décision d'un transfert de cendres au Panthéon est

traditionnellement prise par décret du Président de la République, sur proposition du Premier ministre et sur rapport du ministre de la culture et de la communication. Le Gouvernement ayant affirmé sa volonté de promouvoir une politique active d'égalité entre les hommes et les femmes, madame la ministre a fait part au Premier ministre de son souhait d'inscrire dans ce cadre une démarche immédiate ayant valeur de symbole et d'ouvrir une réflexion relative à l'entrée des femmes au Panthéon. Elle invite les élus à contribuer à cette réflexion et s'engage à transmettre, le moment venu, des propositions au Premier ministre.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1825

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : parité

Ministère attributaire : parité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 août 2002, page 2923

Réponse publiée le : 21 octobre 2002, page 3761